

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU *ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON* et Madame Louise MOREAU

**ABSENTS** : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Thierry VANDAELE

**Nombre de conseillers**

En exercice.....	33
Présents.....	26
Votants .....	28

**DCM n°014/2023 - 1.1.9****Stade municipal Jean BLANCHET - projet de création d'une  
salle de convivialité - marché public de services -  
consultation de maîtrise d'œuvre**

**Rapporteur** : Madame HAMON

Lors de la réunion du bureau municipal le 08 novembre 2022, les membres présents ont émis un avis favorable à la désignation d'un maître d'œuvre pour le projet de réaménagement de l'espace bar et des sanitaires du stade municipal Jean BLANCHET en salle de convivialité. Le projet nécessiterait une extension pour créer de nouveaux sanitaires.

Le pôle aménagement a été sollicité pour la traduction technique du besoin défini en bureau municipal en vue de lancer une mission de maîtrise d'œuvre en début d'année 2023. Le projet a été présenté le 06 décembre 2022 à l'association du Football Club Vallons Le Pin et au bureau municipal ; il n'a pas appelé de remarque.

La mission comporterait les éléments suivants :

- études d'avant-projet (AVP),
- études de projet (PRO),
- assistance contrat de travaux (ACT) comprenant les deux phases, dossier consultation des entreprises (DCE) et phase d'analyse des offres,
- validation des études, plans, éventuels essais et vérification des documents financiers (VISA),

- direction d'exécution des contrats de travaux (DET),
- assistance aux opérations de réception (AOR),
- suivi de la garantie de parfait achèvement (GPA).

Le budget prévisionnel des travaux (hors missions annexes) est établi à 100 000,00 euros TTC.

Le coût des missions annexes (géomètre, diagnostic amiante/plomb/parasites, bureau de contrôle, étude structure et SPS) est évalué à 8 500,00 euros TTC.

Le coût de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 10 000,00 euros TTC.

Le coût total du projet s'élèverait donc à environ 130 000,00 euros TTC.

Au regard de cette estimation, il est proposé de procéder à une consultation directe de trois cabinets de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Il est proposé de procéder à une analyse des offres sur la base des critères suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
<b>Critère 1 - Prix des prestations</b>	<b>60,00%</b>
<b>Critère 2 - Valeur technique de l'offre (organisation proposée et moyens dédiés pour assurer la mission)</b>	<b>40,00%</b>
2-1 - Organisation proposée et moyens dédiés	30,00%
2-3 - Pertinence des coûts affectés	10,00%

Monsieur MARQUIS précise que les membres de la commission communale patrimoine ont émis le souhait que cette salle soit partagée avec d'autres associations. Monsieur COUTY répond que cette pratique existe sur d'autres communes déléguées et que cela est envisageable. Il ajoute que ce serait à voir avec le club de football en fonction de ses usages. Madame TERRIEN ajoute que ce point a été discuté avec cette association

Monsieur ÉVAIN demande s'il est prévu la création d'un terrain synthétique en même temps que la création de cette salle. Il fait référence à des articles parus dans la presse notamment suite aux cérémonies de vœux. Monsieur le Maire dit avoir échangé sur ce sujet avec Monsieur le Président du club de football de manière informelle sans qu'il ait été envisagé un engagement de la commune sur ce projet.

Monsieur H. PLOTEAU dit avoir vu l'étude technique qui est bien avancée. Madame TERRIEN apporte des précisions sur les échanges entre Monsieur le Président du club de football et des utilisateurs futurs potentiels.

*Vu le Code de la Commande Publique,*

*Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,*

*Sur avis des membres du bureau municipal réunis les 08 novembre 2022 et 06 décembre 2022,*

*Après présentation du projet en réunion de la commission communale patrimoine le 11 janvier courant,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-cinq votes pour dont deux pouvoirs, un vote contre (Monsieur TRÉBOUVIL) et deux abstentions (Mesdames NYS et RIOU) :**

- **AUTORISE** le lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement d'une salle de convivialité au stade municipal Jean BLANCHET ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

*Les crédits nécessaires au règlement de cette mission de maîtrise d'œuvre seront inscrits en section investissement du budget primitif 2023 de la commune.*

Délibération publiée le 26 janvier 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry VANDAELE**



Envoyé en préfecture le 25/01/2023  
Reçu en préfecture le 25/01/2023  
ID : 044-200078079-20230117-DCM014\_2023-DE

